

CHARTRE – D'UTILISATION DE L'INTERNET ET DES SERVICES MULTIMÉDIA

Résumé

La Rouatière possède un réseau informatique qui propose :

- Des ordinateurs en salle informatique
- Des ordinateurs au CRD
- Un site Internet avec des outils pédagogiques.
- L'enregistrement des logs de connexion conformément à la loi.

Le fonctionnement du service n'est pas garanti et la sécurité pour des transactions non plus.

Le CPFP La Rouatière s'engage à :

- Offrir le meilleur service possible
- N'utiliser les données personnelles que pour l'utilisation prévue.
- Ne pas surveiller le contenu des messages privés échangés, que ce soit par courriel ou sur les réseaux sociaux.

Tout élève qui utilise le réseau informatique de la Rouatière s'engage à :

- Respecter la loi : en particulier en ce qui concerne la diffusion d'images et de vidéos, pas de diffamation et injure, pas de piratage
- Utiliser le réseau exclusivement dans le cadre prévu
- Ne pas tenter de modifier les installations existantes, au niveau matériel ou logiciel.
- Ne pas utiliser d'outils pour contourner le système mis en place.
- Respecter le matériel
- Utiliser les outils en ligne dans le respect de la loi et des autres.
- Ne pas utiliser le réseau wifi propre à l'établissement

Le non-respect de la chartre peut entraîner une interdiction de l'utilisation du réseau, du matériel et des outils en ligne de la Rouatière. Ainsi que des sanctions disciplinaires ou pénales



Centre Polyvalent de
Formation Professionnelle
1165 route du Pastel 11400 Souilhanel
☎ 04 68 60 03 61 📠 04 68 60 08 33

ENTRE : le CPFP La Rouatière
Représenté par : M. LANTELME, Directeur
D'UNE PART

ET
L'APPRENANT :

D'AUTRE PART

CHARTRE – D'UTILISATION DE L'INTERNET ET DES SERVICES

MULTIMÉDIA

**Date et Signature de l'apprenant ou de son
représentant légal :**

PRÉAMBULE

La fourniture des services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Éducation Agricole. **Cette offre de services vise à renforcer la formation scolaire et l'action éducative.**

La Charte définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein de La Rouatière, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'Utilisateur.

La Charte précise les droits et obligations que l'Établissement et l'Utilisateur s'engagent à respecter et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés.

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELÉ LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER LA LÉGISLATION

1 Respect de la législation

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales : neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également (mais pas exclusivement) interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
- la diffamation et l'injure ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ;
- la contrefaçon de marque ;
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT

2 Description des services proposés

Le CFPF La Rouatière propose un accès à des ordinateurs :

- aux ordinateurs de la salle informatique pendant les cours en présence d'un enseignant ou personnel de vie scolaire.
- aux ordinateurs du CRD

Le CFPF La Rouatière propose à l'utilisateur un accès à l'Internet :

- avec les ordinateurs du CRD
- depuis les ordinateurs de la salle de cours et parfois avec le téléphone portable de l'apprenant en dehors du réseau wifi de l'établissement : L'ACCÈS À INTERNET EST INTERDIT EN DEHORS DE LA PRÉSENCE D'UN ENSEIGNANT et D'UN PERSONNEL DE VIE SCOLAIRE

De plus L'établissement possède un site Internet, des applications de communication école directe et office 365 dont une partie pédagogique permet le téléchargement de ressources pour les cours et la mise en ligne de travaux des apprenants ainsi qu'une messagerie.

3 Définition de l'Utilisateur

- L'Utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés après acceptation de la Charte.
- Pour les apprenants mineurs, la charte doit être approuvée et signée par le biais du règlement intérieur par la ou les personnes majeures bénéficiant sur lui de l'autorité légale pour le représenter.

4 Engagements de l'Établissement

L'Établissement s'oblige à retirer les informations litigieuses accessibles par ses services ou en rendre l'accès impossible, dès lors qu'il en reçoit l'ordre par une autorité publique.

C'est le représentant légal de l'Établissement qui est le directeur de la publication.

L'Établissement informe l'Utilisateur

Disponibilité du service

- L'Établissement s'efforce de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. Il essaiera néanmoins, de tenir les Utilisateurs informés des interruptions.
- En particulier l'établissement ne peut pas garantir la confidentialité des connexions à Internet : dans cet esprit, aucune garantie de sécurité n'est donnée concernant les opérations bancaires effectuées à partir de l'établissement.

Messagerie électronique

- L'Établissement n'exerce aucune surveillance sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie. L'Utilisateur le reconnaît et l'accepte. L'Établissement ne pourra donc pas être tenu pour responsable des messages échangés. L'établissement se réserve la possibilité de restreindre l'accès aux liens externes vers lesquels des messages peuvent pointer. Cependant, l'établissement se réserve le droit d'y avoir accès afin de les transmettre aux autorités compétentes.

Protection des apprenants et notamment des mineurs

- L'Établissement et les équipes pédagogiques se doivent de protéger les apprenants en les assistants dans leur utilisation de l'Internet et des réseaux numériques.
- Il s'agit d'insister sur des consignes spécifiques de sécurité, comme le respect des règles de protection des œuvres, de la vie privée, des données à caractère personnel de manière à inciter les apprenants à se poser les bonnes questions sur les contraintes de la création et de la transmission d'informations.
- L'Établissement doit garder la maîtrise de l'ensemble des activités qu'il propose, notamment en exerçant une surveillance constante des activités des apprenants, de manière à pouvoir intervenir rapidement en cas de problème et faire cesser tout comportement pouvant devenir dangereux.
- Il appartient à l'Établissement de veiller à une organisation de ces activités offrant de bonnes conditions de sécurité.
- Une veille d'information auprès de la gendarmerie référente de l'établissement qui est informée de tout agissement suspect et illégal.

Protection des données à caractère personnel de l'Utilisateur (charte RGPD signée par les responsables légaux dans le dossier d'inscription)

L'Établissement garantit notamment à l'Utilisateur :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les finalités pour lesquelles elles sont collectées.
- de lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation, laquelle ne peut en tout état de cause excéder ce qui est nécessaire à la réalisation des finalités.
- de lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

Contrôles techniques

Des contrôles techniques peuvent être effectués :

- soit dans un souci de protection des apprenants et notamment des mineurs ;
- l'Établissement se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les apprenants afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites ou requérant l'âge de la majorité.
- soit dans un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques ;
 - soit dans un souci de vérification que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs rappelés dans le Préambule.

Contrôle des pages Web hébergées sur le serveur de l'Établissement

L'Établissement se réserve le droit de :

- contrôler le contenu de toute page Web hébergée sur ses serveurs (site de la Rouatière, outils divers) en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des services énoncés par la présente Charte.
- suspendre l'usage des outils du lycée à un Utilisateur en cas de non-respect de la Charte et notamment dans l'hypothèse où l'Utilisateur aurait diffusé sur ces pages Web un contenu manifestement illicite.

5 Engagements de l'Utilisateur

Respect de la législation

L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif à l'article 1.

L'Utilisateur amené à créer ou à utiliser des **documents protégés par le droit d'auteur** doit faire apparaître :

- une information sur leur propriété intellectuelle nom(s) et qualité(s) du (ou des) auteur(s), sources et date de création)
- des précisions quant au caractère de chaque document (original ou adapté, nature des adaptations)
- une indication précise sur les modes d'utilisation autorisés.

Préservation de l'intégrité des Services

- L'Utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des Services et s'engage à ne pas apporter volontairement de perturbations à son/leur fonctionnement : pas d'installations de logiciel, pas de modification de la configuration des ordinateurs.
- L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement la direction de l'Établissement de toute anomalie relative à l'utilisation de l'informatique ou de l'Internet dans l'établissement.
-

Utilisation loyale des Services

L'Utilisateur s'engage à utiliser les ordinateurs dans le cadre défini par la charte.

II EST ENFIN PRÉCISÉ QUE LE NON-RESPECT DU CONTENU DE CETTE CHARTE POURRA FAIRE L'OBJET DES DISPOSITIONS SUIVANTES :

- **l'interdiction d'accès temporaire ou définitivement aux services de l'établissement** : l'Établissement se réserve notamment la possibilité de stopper l'accès aux Services en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif tel que rappelé dans le Préambule.
 - **des sanctions disciplinaires ou pénales**
- La Charte ne se substitue pas au règlement intérieur de l'Établissement.